

MARCHÉ DE TRAVAUX

Rénovation énergétique de l'école élémentaire Éric Tabarly

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

Pouvoir adjudicateur : commune de LAMPAUL-GUIMILIAU



Mode de consultation : procédure adaptée

Cette procédure est intégralement dématérialisée.

Votre réponse à la présente consultation devra se faire de manière électronique par le biais de la salle des marchés Mégalis Bretagne.

Pli à remettre avant le 20/11/2026 à 12h00

1. Objet du contrat

Le présent règlement a pour objet la rénovation énergétique de l'école élémentaire Éric Tabarly de la commune de Lampaul-Guimiliau.

2. Caractéristiques du contrat

2.1. Allotissement

Le marché est divisé en 11 lots :

- Lot 01 – Dépollution - Démolition
- Lot 02 – Traitement des bois
- Lot 03 – Gros-œuvre
- Lot 04 – Charpente métallique – Métallerie - Serrurerie
- Lot 05 – Couverture
- Lot 06 – Menuiseries extérieures aluminium
- Lot 07 – Parement intérieur – Isolation – Faux-plafonds – Menuiseries intérieures
- Lot 08 – Chapes - Revêtements de sols – Faïence
- Lot 09 – Peinture
- Lot 10 – Génie électrique
- Lot 11 – Génie climatique

Les candidats peuvent soumissionner à l'un, plusieurs ou l'ensemble des lots.

2.2. Date et délais des prestations

La date prévisionnelle de commencement de la période de préparation de chantier est fixée à Février 2027. La durée estimative du chantier (ensemble des lots) est de 12 mois (hors congés et hors période de préparation).

3. Caractéristiques de la consultation

3.1. Procédure

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée (procédure ouverte), en application de l'article L.2123-1 et des articles R. 2123-1 à R. 2123-7 du code de la commande publique.

3.2. Options obligatoires

Les candidats doivent impérativement répondre aux options détaillées au C.C.T.P.

Lot	Option
Lot 01 – DEPOLLUTION - DEMOLITION	○ Option 1 : Enlèvement des sols
Lot 02 – TRAITEMENT DES BOIS	○ Option 1 : Purge, évaluation, renforts, remplacement, traitement
Lot 03 – GROS ŒUVRE	○ Option 1 : Dégrossi à la chaux
Lot 04 – CHARPENTE	○ Option 1 : Création d'un châssis de désenfumage
Lot 05 – COUVERTURE	○ Option 1 : Création d'un châssis de désenfumage
Lot 07 – PAREMENT INTERIEUR - ISOLATION	○ Option 1 : Tablette
Lot 08 – CHAPE – REVÈTEMENT DE SOL	○ Option 1 : Égalisation des sols
Lot 09 – PEINTURE	○ Option 1 : Peinture sur tablette CP
Lot 10 - ÉLECTRICITÉ	○ Option 1 : Commande de stores électriques

Les options, si elles sont retenues, le seront au moment de l'attribution du contrat.

3.3. Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

3.4. Dépôt de question et modifications de la consultation

Les candidats peuvent poser des questions jusqu'à huit (8) jours calendaires avant la remise des plis, via la plateforme Mégalis Bretagne <https://marches.megalys.bretagne.bzh>. Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant téléchargées le dossier après identification, six (6) jours calendaires au plus tard avant la date limite de réception des offres.

La collectivité peut modifier le dossier de consultation jusqu'à six (6) jours calendaires avant la remise des plis.

Le nombre de jour comprend le jour de remise des plis.

Dans tous les cas, les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite est reportée, les dispositions ci-dessus sont applicables en fonction de cette nouvelle date.

4. Composition du dossier de consultation

Les pièces contenues dans le dossier sont les suivantes :

- Pièces administratives

- Le présent Règlement de consultation (RC)
- L'acte d'engagement
- Le CCAP

- L'attestation de visite
- Les formulaires DC1, DC2 et DC4
- **Les pièces techniques**
 - Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) (1 par lot)
 - Les pièces techniques et ses annexes :
 - ✓ Plans architecte : DWG et PDF
 - ✓ Plans techniques BET fluides : PDF et IFC
 - ✓ Dossier Diagnostics : Rapport amiante et plomb avant travaux, rapport radon
 - ✓ Rapport Initial de Contrôle Technique (RICT)
 - ✓ Plan Général de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (PGCSPS)
 - ✓ Planning Prévisionnel
 - ✓ DWG lots 01 à 09 et à part lot 10 génie électrique puis lot 11 génie climatique
 - ✓ DPGF

5. Réponse des entreprises

5.1. Visite des lieux

Le candidat devra **obligatoirement** procéder à une visite du site avant de remettre l'offre. En tout état de cause, les candidats sont considérés comme ayant une connaissance suffisante des lieux pour remettre une offre prenant en compte toutes les contraintes prévisibles.

Les conditions de visites sont les suivantes :

- Une visite le mardi 10 novembre 2026 à 17h00
- Une visite le lundi 16 novembre 2026 à 9h00
- Le candidat devra impérativement s'inscrire au préalable auprès de la mairie : 02.98.68.76.67 ou dgs@mairie-lampaul-guimiliau.fr

Une attestation sera remise au candidat suite à cette visite. Cette attestation devra impérativement être jointe au mémoire justificatif à remettre avec l'offre.

5.2. Groupement d'entreprises et conditions de participation

Plusieurs entreprises peuvent se réunir sous la forme d'un groupement conjoint ou solidaire. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire des autres membres du groupement.

5.3. Dépôt du pli

Le pli doit être déposé avant le **20/11/2026 à 12H00**. Il est à transmettre **obligatoirement** par dépôt électronique, via la plate-forme Mégalis Bretagne : www.megalisbretagne.bzh. Aucun dépôt papier ne sera accepté.

Aucune signature électronique n'est requise lors du dépôt. Cependant, pour l'attribution du marché au candidat retenu, il est préconisé l'utilisation de la signature électronique au format PADES.

Les plis parvenus à destination après la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document ne seront pas analysés et considérés comme « hors délai ».

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Cette copie de sauvegarde devra être adressée à :

Mairie de Lampaul-Guimiliau
6 Place du Villers
29400 LAMPAUL-GUIMILIAU

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage.

5.4. Contenu du pli

Il est demandé au candidat de déposer le **pli électronique** dans un dossier zippé en distinguant chaque dossier/fichier sous la forme suivante :

- La Candidature (conformément à l'article 6.1 du présent règlement de consultation)
- L'acte d'engagement complété, daté et signé
- Le DPGF
- Le planning des interventions
- Le mémoire technique
- Un RIB
- Les formulaires DC1, DC2 et DC4, le cas échéant.

Le présent règlement de consultation n'est pas à remettre. Les différentes attestations (fiscale de moins de six mois, vigilance, assurance...) ne sont à fournir que par l'attributaire du contrat.

En cas de cotraitance, il est nécessaire de transmettre les pièces permettant de s'assurer des capacités techniques et financières des co-traitants.

En cas de sous-traitance, la déclaration de sous-traitance (formulaire DC4) doit être transmise.

6. Analyse des plis

6.1. Critères de sélection des candidatures

Les candidatures sont sélectionnées au regard du niveau de capacités professionnelles, techniques et financières qui doit être suffisant pour pouvoir répondre à la consultation.

Le candidat devra fournir un dossier complet comprenant :

Si la candidature est présentée sous la forme d'un groupement momentané d'entreprises :
Identification de l'ensemble des membres du groupement
Forme du groupement
Habilitation du mandataire
Par ailleurs, les éléments relatifs à la situation juridique et aux capacités économiques, techniques et professionnelles demandées ci-dessous doivent être fournis pour chaque membre du groupement
Renseignements concernant la situation juridique du candidat tels que prévus aux articles R.2142-3 et R. 2142-4 du code de la Commande publique :
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du code de la commande publique.
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
Capacité économique et financière du candidat :
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.
Capacité économique et financière du candidat :
Liste des principaux travaux effectués au cours des cinq dernières années assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants références pertinentes au regard de la nature du projet. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent qu'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.
L'attestation de visite
Le DC4, le cas échéant

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr. Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature (notamment les sous-traitants), le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

6.2. Critères de choix de l'offre

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles R. 2152-6 et R. 2152-7 du code de la commande publique, en application des critères et des modalités indiquées ci-dessous :

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
Valeur technique de l'offre <i>La valeur technique de l'offre sera appréciée au vu des sous-critères suivants pondérés en %</i>	40%
Sous-critère n°1 : Pertinence de l'équipe proposée, appréciée au regard de la note n°1 : 10%	
Sous-critère n°2 : Pertinence de la méthodologie d'intervention proposée et compréhension technique du projet, appréciée au regard de la note n°2 : 20%	
Sous-critère n°3 : Pertinence des dispositions mises en œuvre pour la gestion des nuisances et des déchets pendant le chantier, appréciée au regard de la note n°4 : 10%	
Prix	60%

- Critère « Valeur technique » : La valeur technique sera appréciée au regard du mémoire justificatif et en application des sous-critères pondérés figurant dans le tableau ci-dessus.
- Précisions concernant l'analyse du critère « prix » : le critère prix sera apprécié au regard du montant reporté au Contrat.

En cas d'égalité entre les offres, la différenciation se fait par rapport à la note obtenue pour le critère dont le rang de pondération est le plus élevé.

6.3. Négociation

La collectivité attend des candidats leur meilleure proposition dès la remise des offres. La négociation ne sera qu'éventuelle. S'il y a une ou plusieurs séries de négociation, elle se fera, avec le ou les meilleurs candidats au vu d'une première analyse des offres, par tout moyen (écrit ou oral) et pourra porter sur tous les éléments de l'offre (technique, prix...). La collectivité se réserve la possibilité de faire régulariser une offre irrégulière, lors de la négociation.

7. Protection des données

Dans le cadre de la consultation du marché public, la Commune de Lampaul-Guimiliau en sa qualité de responsable de traitement, recueille des informations personnelles vous concernant, portant sur des données d'identification. Les données ainsi collectées pour l'ensemble de la consultation ont pour objectif principal d'identifier les candidats aux fins de vérification de l'exactitude des informations communiquées, et sont à destination des agents habilités de la Commune de Lampaul-Guimiliau. Les données à caractères personnel du candidat retenu ont également pour objectif de permettre un échange par voie électronique, et d'une manière générale d'assurer la gestion du compte client. Les données traitées dans le cadre de la consultation relatives aux candidats qui ne sont pas retenus sont conservées pendant une période minimale de cinq ans à compter de la date de signature du marché public.

Pour le candidat retenu, les données personnelles sont conservées en base active pendant toute la durée de la relation contractuelle, et sont ensuite archivées pour une durée maximale de cinq ans à compter de la fin de l'exécution du marché public pour les marchés de fourniture et service et pour une durée maximale de dix ans pour les marchés de travaux, de maîtrise d'œuvre ou de contrôle technique, conformément aux articles R.2184-12 et R.2184-13 du Code de la commande publique.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel et à la loi n°78/17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement, droit à la limitation du traitement, et droit à la portabilité de vos données.

Pour exercer vos droits vous pouvez adresser un courriel accompagné d'une copie d'une pièce d'identité à l'adresse à suivante :

Mairie de Lampaul-Guimiliau
6 Place du Villers
29400 LAMPAUL-GUIMILIAU

8. Renseignements complémentaires - Contact

Toute question, y compris concernant les voies de recours, doit être déposée via la plate-forme Mégalis Bretagne : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>

Pour la visite, merci de prendre contact avec le contact indiqué dans le paragraphe sur la visite (§ 5.1).